

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Marc ROUFFY, Maire, le 17 décembre 2018 à 20h30.

10 Présents : M. ROUFFY, A. BERNIER, J. DEPONT, D. BERTRAND, A. COUZON, S. WEAVER, L-C. BELLEMENT, D. DAVAILLON-GILLARD, P. DE SOUZA, L. LASSELLE.

1 Absent excusé : A. LANDUREAU

1 Procuration : F. ROBLAIN.

2 Absents non excusés : M. BASSET, A. DEQUENNE.

**- Diagnostic énergétique des bâtiments communaux**

Suite à la demande de l'Etat de diminuer la production des gaz à effet de serre et de se tourner vers les énergies renouvelables, le Pays de Valençay accompagne la Commune pour réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et l'étude d'opportunité d'installation de système géothermique.

Cette étude s'élèverait à environ 20.000 € et est subventionnable à hauteur de 60 % par l'ADEME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager cette réflexion, de lancer la consultation auprès de bureaux d'études spécialisé et de solliciter une subvention auprès de l'ADEME.

**- Révision des tarifs - Service des Eaux**

Le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 4 contre, décide d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> comme ci-dessous :

- <u>prix du mètre cube</u> * de 0 à 100 m <sup>3</sup>	1,08 €
* de 101 à 250 m <sup>3</sup>	1,03 €
* de 251 à 500 m <sup>3</sup>	0,85 €
* au-delà de 500 m <sup>3</sup>	0,60 €

et de maintenir les autres tarifs :

- <u>abonnement</u> * maison	78,60 € / an
* jardin	58,00 € / an

**- construction ou modification d'un branchement d'eau**

* prix forfaitaire jusqu'à 10 mètres linéaires	790,00 €
* le mètre linéaire au-delà de 10 m linéaires	40,00 €

**- réparation de fuites d'eau sur branchement occasionnées par l'abonné**

* prix forfaitaire (déplacement)	68,00 €
* heure de main d'œuvre s'ajoutant au forfait	34,00 €

**- déplacement de compteur d'eau anti-gel**

* prix forfaitaire jusqu'à 5 mètres linéaires de canalisations	126,00 €
* le mètre linéaire au-delà de 5 mètres linéaires	40,00 €

**- déplacement d'un compteur d'eau avec pose d'un boîtier et d'un compteur anti-gel**

* prix forfaitaire jusqu'à 5 mètres linéaires de canalisations	250,00 €
* le mètre linéaire au-delà de 5 mètres linéaires	40,00 €

**- remplacement d'un boîtier anti-gel détérioré par l'abonné** 170,00 €

**- remplacement d'un compteur d'eau détérioré par l'abonné** 190,00 €

**- étalonnage d'un compteur d'eau sur banc agréé SIM** 85,00 €

**- fermeture d'un branchement d'eau** 42,50 €

**- réouverture d'un branchement d'eau** 42,50 €

**- contrôle des installations en cas d'utilisation d'une ressource en eau privée** 120,00 €

**- réouverture d'un branchement d'eau après résiliation** 230,00 €

**- Tarifs Service Assainissement**

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 contre, décide d'augmenter la taxe assainissement à 1,15 € le m<sup>3</sup> et de maintenir les autres tarifs, à savoir :

- prime fixe 45,00 € par an
- surtaxe 1,50 € le m<sup>3</sup>

(pour les maisons non raccordées ou raccordées incorrectement au réseau d'eaux usées)

- branchement prix forfaitaire 722,00 €
- désobstruction d'un siphon prix forfaitaire 170,00 €

**- Tarifs location du Centre Socio Culturel**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rajouter un tarif pour les lotos avec cuisines et friteuse et de maintenir les autres tarifs, à savoir :

Associations et particuliers	Palluau-sur-Indre	Hors Commune
<b>SALLE - CUISINES</b> (vaisselle ordinaire)	<b>250 €</b>	<b>500 €</b>
2 <sup>ème</sup> jour	80 €	80 €
la veille	40 €	40 €
<b>LOTO / CONCOURS de BELOTE</b>	<b>100 €</b>	<b>250 €</b>
<b>CUISINES</b>	<b>35 €</b>	<b>50 €</b>
<b>CUISINES avec FRITEUSE</b>	<b>45 €</b>	<b>60 €</b>
<b>VIN d'HONNEUR</b> (vaisselle ordinaire)	<b>100 €</b>	<b>250 €</b>
<b>CUISINES</b>	<b>35 €</b>	<b>50 €</b>
<b>THE DANSANT</b> (vaisselle ordinaire)	<b>200 €</b>	<b>40 €</b>
<b>CUISINES</b>	<b>35 €</b>	<b>50€</b>
<b>EXPOSITION COMMERCIALE</b> (vaisselle ordinaire)	<b>1.000 € la semaine</b> (du lundi au vendredi)	<b>2.000 € la semaine</b> (du lundi au vendredi)
<b>CUISINES</b>	<b>35 €</b>	<b>50 €</b>
<b>SALON</b> (vaisselle ordinaire)	<b>200 €</b>	<b>400 €</b>
<b>CUISINES</b>	<b>35 €</b>	<b>50 €</b>
<b>CUISINES seules</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>
<b>VIDEO PROJECTEUR</b>	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>
caution	<b>1.000 €</b>	<b>1.000 €</b>
<b>LOCATION VAISSELLE DECOREE</b>	<b>0,15 € l'unité</b>	<b>0,15 € l'unité</b>
<b>VAISSELLE MANQUANTE ou CASSEE</b> (lors de l'état des lieux de sortie)	<b>2,00 €</b>	<b>2,00 €</b>
<b>TABLES RONDES</b> (8 personnes)	<b>5 € la table</b>	<b>5 € la table</b>
<b>TABLE CASSEE</b>	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>
<b>Remise en état des locaux</b> par le personnel communal	<b>50 € / heure</b>	<b>50 € / heure</b>
<b>CAUTION</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>
<b>CAUTION ménage</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>

**Autres tarifs :**

- Familles Rurales : **90 €** / concours de belote (1/mois)
- Prosipal : **235 €** du vendredi 14h30 au lundi 11h (salon du livre)
- L'Amuzette de Buzançais : **300 €** thé dansant (1/mois)

**- Tarifs vente de la vaisselle**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs, à savoir :

Assiette plate	2,50 € l'unité	12 € les 6	18 € les 12
Assiette calotte	2,50 € l'unité	12 € les 6	18 € les 12
Cendrier vide poche	7,50 €		

**- Tarifs location friteuse**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs, à savoir :

- Associations de la Commune : **50 € / jour** d'utilisation
- Associations hors Commune : **50 € / jour** d'utilisation
- Caution **250 €**

**- Tarifs photocopies, fax**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs, à savoir :

Format		A4		A3	
		Recto	Recto verso	Recto	Recto verso
Noir	Commune	0,15 €	0,25 €	0,30 €	0,45 €
	Hors Commune	0,30 €	0,45 €	0,60 €	0,90 €
Couleur	Commune	0,65 €	1,00 €	1,00 €	1,50 €
	Hors Commune	1,30 €	2,00 €	2,00 €	3,00 €
Fax	Commune	0,15 €			
	Hors Commune	0,30 €			

**- Tarifs cimetière, columbarium**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer les tarifs de creusement de fosse et de maintenir les autres tarifs, à savoir :

Concession (1,50 x 2,50)	cinquantenaire	trentenaire	15 ans	
	<b>138 € le m<sup>2</sup></b>	<b>107 € le m<sup>2</sup></b>	<b>77 € le m<sup>2</sup></b>	
Location du caveau provisoire			<b>1 € par jour</b>	
Régularisation de la surface complémentaire occupée dans le cadre de la reprise des sépultures en terrain commun (seulement en cas d'existence d'1 acte de concession pour l'autre partie de la concession)				<b>168 €</b>

<b>Case (dans le columbarium : collectif).</b> Hors sol. Peut contenir plusieurs urnes.		
Prix forfaitaire pour une urne	50 ans	<b>500 €</b>
Prix forfaitaire pour une urne	30 ans	<b>300 €</b>
Prix forfaitaire pour une urne	15 ans	<b>200 €</b>
Porte de fermeture des cases (par concession)		<b>80 €</b>
<b>Cavurne (lieu de recueillement privé).</b> Dans le sol. Version cinéraire du caveau. Petit caveau individuel, refermé par une dalle béton.		
Prix forfaitaire pour une urne	50 ans	<b>700 €</b>
Prix forfaitaire pour une urne	30 ans	<b>500 €</b>
Prix forfaitaire pour une urne	15 ans	<b>300 €</b>
Droit d'occupation par urne cinéraire supplémentaire		<b>50 €</b>
Taxe dispersion des cendres au Jardin du Souvenir		<b>40 €</b>
Gravure sur la stèle du Jardin du Souvenir		<b>1 € / lettre</b>

**- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

- **Communauté de Communes - adhésion**

Suite au Conseil Communautaire du 25 septembre concernant l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne, les Communes membres doivent délibérer avant le 31 décembre. Cela concerne 3 communes : Arpheuilles, Cléré-du-Bois et Murs.

Le Conseil Municipal, 5 voix pour, 5 contre et 1 abstention, la voix du Maire étant prépondérante, accepte l'adhésion.

- **SCALIS - réaménagement de la dette**

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention, accepte le réaménagement de la dette de SCALIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- **Départ en retraite d'un agent communal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir un cadeau d'un montant de 298,90 € pour le départ en retraite d'un agent communal.

- **Décisions Modificatives Commune - Investissement**

Suite au vote d'un emprunt pour la voirie (délibération du 24 mai 2018), le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la Décision Modificative de recettes nouvelles d'un montant de 50.000 €.

Suite au départ d'un locataire d'un logement communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'augmenter, faute de crédits suffisants, le compte de dépôts de caution de 100 € afin de lui retourner celle versée à l'entrée des lieux.

- **Décision Modificative Commune - Fonctionnement**

Faute de crédits suffisants au compte 65 (charges de gestion courante), le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'augmenter les créances en non valeur pour un montant de 200 € et le reversement à la Communauté de Communes de 14.800 € pour les travaux de voirie communautaire.

- **Décisions Modificatives Service des Eaux - Fonctionnement**

Suite au constat de recettes nouvelles liées à la vente de l'eau, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'intégration de ces recettes d'un montant de 3.120 € au compte « entretien sur biens immobiliers », faute de crédits suffisants.

Pour les mêmes raisons, un transfert de 1.000 € est effectué des dépenses irrécouvrables non réalisées vers le même compte.

- **Non-valeurs - Commune**

Constatant que les poursuites sont sans effet et suite à la demande de la Trésorière de Châtillon-sur-Indre, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 4 contre, accepte de déclarer la somme de 1.172,10 € en non-valeur, inscrite sur la liste n°3650640233 en date du 14 décembre 2018.

- **Non-valeurs - Service des Eaux**

Constatant que les poursuites sont sans effet et suite à la demande de la Trésorière de Châtillon-sur-Indre, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 4 contre, accepte de déclarer la somme de 477,70 € en non-valeur pour la redevance eau, inscrite sur la liste n°3209970233 en date du 14 décembre 2018.

- **Non-valeurs Service Assainissement**

Constatant que les poursuites sont sans effet et suite à la demande de la Trésorière de Châtillon-sur-Indre, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 4 contre, accepte de déclarer la somme de 181,36 € en non-valeur pour l'assainissement, inscrite sur la liste n°3209350833 en date du 14 décembre 2018.

- **Demande de subvention - Cantine des écoles publiques de Châtillon**

L'association demande une participation pour le règlement des frais de cantine d'une élève en ULIS qui s'élève à 142,80 €.

Le Conseil Municipal, à 3 voix pour, 7 contre et 1 abstention, décide de ne pas donner suite.

- **Demande de subvention - Collège Joliot Curie de Châtillon**

Ce collège demande une participation financière du voyage scolaire à Londres pour une élève domiciliée à Palluau ayant eu lieu au printemps 2018 qui s'élève à 307 €.

Le Conseil Municipal, à 9 voix contre et 2 abstentions, décide de ne pas donner suite.

- **Demande de subvention Indre Nature**

Le Conseil Municipal, à 4 voix pour et 7 contre, décide de ne pas donner suite, puisqu'elle cotise déjà.

- **Demande de subvention Fédération des Aveugles**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite.